



Solidaire, J'handi-pacte pour légalité professionnelle

## ACTUALITE

### SIGNATURE D'UNE 2EME CONVENTION NATIONALE DE MOBILISATION POUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Le 16 novembre, Gérald DARMANIN, Ministre de l'action et des comptes publics, Muriel PENICAUD, Ministre du travail et Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées ont signé, avec l'ensemble des acteurs engagés, dont le FIPHFP, la nouvelle convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap (2017-2020).

Ce renouvellement de convention vise à fédérer les acteurs de l'insertion professionnelle et du maintien en emploi des travailleurs en situation de handicap autour d'une stratégie nationale partagée.

Véritable cadre de référence des politiques d'accès à l'emploi et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, cette nouvelle convention fixe 5 grands objectifs pluriannuels :

- faciliter la construction et la sécurisation des parcours d'accès à l'emploi et leur mise en œuvre :
- renforcer l'accès à la formation professionnelle des personnes en situation de handicap en mobilisant toutes les offres de la formation professionnelle [Lire la suite](#)

## EVENEMENT

### RETOUR SUR LA SEEPH 2017 : UN DISPOSITIF INNOVANT, LA PLATEFORME D'ESSAI ET DE PRÊT DE MATÉRIELS

Parce que les personnes en situation de handicap rencontrent des freins pour accéder à l'emploi, s'y maintenir et évoluer dans leur vie professionnelle, dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), se déroulant du 13 au 19 novembre 2017, l'AGSPH et ses partenaires - INDIGO Ergonomie, SERAC, CRICAT-AGSPH, CAP EMPLOI, SAMETH, CCDC, MDPH, HANDI-PACTE GUADELOUPE, VILLE DE BAIE-MAHAULT- se sont mobilisés, à la Plateforme d'essai et de prêt de matériels, à Baie-Mahault, le lundi 13 Novembre 2017, de 8h30 à 13h00, lors la matinée de sensibilisation, intitulée un « dispositif innovant : la plateforme d'essai et de prêt de matériels.

Lors de cette manifestation qui était soutenue par l'AGEFIPH et le FIPHFP, ayant pour objectif de faire connaître la plateforme et les autres dispositifs (PPS, PSOP...) et montrer, à l'employeur, l'intérêt d'y faire appel pour l'inclusion professionnelle de tous les travailleurs, 65 employeurs ou représentants



issus du secteur public et privé ont été informés et sensibilisés toute la matinée selon le programme suivant :

-Stands d'information des prestataires (INDIGO Ergonomie, SERAC, CRICAT/AGSPH, CCDC)

-Stands d'information des prescripteurs (CAP EMPLOI, SAMETH)

-Stands d'information sur les interventions du FIPHFP, de l'AGEFIPH et de la MDPH

-Vidéos de témoignages d'actions de compensation du handicap réussies dans le privé et dans le public, vidéos d'information sur le Maintien dans l'emploi, l'insertion, les missions du FIPHFP et de l'AGEFIPH (HANDI-PACTE

Guadeloupe)

-Ateliers de sensibilisation au handicap - les 5 sens « Mobilisons nos sens pour l'inclusion professionnelle de tous » avec mises en situation des employeurs et du public participant à la manifestation : reconnaissance en aveugle de saveurs, d'odeurs, participation de l'assistance à la langue des signes (CRICAT/SAVS/AGSPH)

Un reportage a été réalisé : [voir le film](#)

L'action de sensibilisation au handicap - les 5 sens « Mobilisons nos sens pour l'inclusion professionnelle de tous » a intéressé plus d'un et a été reprise le 03 décembre 2017 par la Collectivité Départementale lors de la manifestation « graines d'espoirs » aux ABYMES.

## VEILLE JURIDIQUE

- **L'EMPLOI ACCOMPAGNE : DOUCEMENT MAIS SUREMENT ?**

Imaginé il y a plus de trente ans, le dispositif est entré en vigueur le 1er janvier 2017.

### Un référent pour l'emploi accompagné

L'emploi accompagné se veut de permettre à un maximum de personnes en situation de handicap d'accéder à un emploi dans le milieu dit ordinaire.

### De quelle manière ?

Par un accompagnement renforcé du travailleur en situation de handicap, tant sur le plan médico-social que professionnel. Concrètement, le dispositif, géré notamment par des établissements ou services médico-social (ESMS), repose sur le référent emploi accompagné. Il s'agit d'un conseiller chargé d'épauler le salarié dans la durée sur son lieu de travail, tout en soutenant l'employeur dans sa démarche d'accueil.

Le référent emploi accompagné propose au travailleur (à partir de 16 ans) un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle dans un premier temps, puis au maintien dans l'emploi dans un deuxième temps. L'employeur peut également faire appel au référent emploi accompagné pour prévenir ou remédier aux éventuelles difficultés, ou évaluer et adapter le poste et l'environnement de travail.

### Précautions

Si le concept d'emploi accompagné a bien une vocation universelle, la portée du dispositif se limite aujourd'hui essentiellement aux personnes atteintes de déficiences intellectuelles ou psychiques. Et en nombre nécessairement limité : la convention de cadrage signée le 21 mars 2017 prévoit en effet une enveloppe de 7,5 M€. De quoi concerner environ un millier de personnes, selon l'administration.

### Une restriction de périmètre et de budget qui suscitent des interrogations.

LADAPT s'est mobilisée depuis trois ans avec ses partenaires français et européens pour cette reconnaissance dans la législation française. « Aujourd'hui, nous appelons à un élargissement du dispositif aux chômeurs de longue durée, aux personnes éloignées de l'emploi, aux jeunes et à la scolarité accompagnée. ». Elle a formé en 2017 plus de 80 collaborateurs aux bonnes pratiques de l'emploi accompagné.

Le FIPHFP signe tour à tour des conventions régionales dans le cadre de sa mise en œuvre. Marc Desjardins, son Directeur, vient d'officialiser dans les régions Grand Est et Centre Val de Loire.

- **2018 : PROJET DE REFORME POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

La ministre du Travail, Muriel PENICAUD, et la secrétaire d'État en charge du handicap Sophie CLUZEL, ont indiqué lors de la SEEPH, préparer pour le premier semestre 2018 une réforme visant à « améliorer les dispositifs d'insertion professionnelle » des personnes handicapées.

À 19 %, le taux de chômage des personnes handicapées est deux fois supérieur à la moyenne nationale. Le taux d'emploi de travailleurs handicapés la fonction publique est à 5,3 %. « Il va falloir passer à la vitesse supérieure », a déclaré devant la presse Muriel Pénicaud. Sophie Cluzel a précisé que la réforme en préparation pour le « 1er semestre 2018 » porterait non seulement sur l'obligation d'emploi, mais aussi, plus globalement, sur « une amélioration des dispositifs d'insertion, à la hauteur des espoirs et des attentes des personnes handicapées ».

### « Faire de l'incitatif plutôt que du coercitif »

Il faudra étudier la façon de mobiliser et « mettre en réseau » les services publics de l'emploi, les entreprises, les associations et autres intervenants, selon les deux ministres. Elles veulent « faire de l'incitatif plutôt que du coercitif » en mettant en lumière les « bonnes pratiques » et en montrant aux entreprises « les avantages et les atouts » des personnes handicapées. Sophia Cluzel a également exprimé sa volonté de développer l'apprentissage, qui ne concerne actuellement que « 1 % des jeunes handicapés ». Le Premier ministre Édouard Philippe avait annoncé en septembre sa volonté de renover les dispositifs d'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Les inspections générales des affaires sociales (Igas) et des finances (IGF) doivent publier à la fin de l'année une enquête sur le mode de financement des fonds d'insertion Agefiph (secteur privé) et FIPHFP (fonction publique), tandis que l'ex-sénatrice Dominique Gillot mène jusqu'en mars une mission sur l'emploi des personnes handicapées. À l'agence Pôle emploi a notamment été présenté aux deux ministres un dispositif en cours de déploiement, destiné à l'accueil des demandeurs d'emploi déficients auditifs. Une tablette permet de se connecter en visioconférence avec un interprète en langue des signes, qui traduit les échanges avec les conseillers.

Source Nicomack

## AGENDA

### 19 DECEMBRE 2017 – SESSION D'ECHANGES DE PRATIQUES

**Handi-pacte Guadeloupe en partenariat avec Madame BUREAU, psychologue du travail au CCDC (Centre Caraïbéen de Développement des compétences)**

**La Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle (PSOP) :**

**Un exemple d'accompagnement de l'agent en situation de handicap au travail dans un parcours de reconversion professionnelle.**

[Lieu : AGSPH – 50 immeuble SOCOGAR – 97122 BAIE-MAHAULT'](#)

## INFORMATIONS PRATIQUES

[CHAINE YOU TUBE : HANDI-PACTE GUADELOUPE](#)

[SITE INTERNET : GUADELOUPE.HANDIPACTE.ORG](http://GUADELOUPE.HANDIPACTE.ORG)

Vous avez reçu ce courriel parce que vous vous êtes abonné à Handi-Pacte Guadeloupe.  
Si vous ne voulez plus recevoir la newsletter merci de vous désinscription  
© 2019 Handi-Pacte Guadeloupe, Tous droits réservés